042-284210242-20161027-16-09-072-DE

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SEC<del>OURS DE LA LOIRE</del>

Réception par le préfet : 04/11/2016

Accusé certifié exécutoire

# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 102/11/2016



#### **REUNION DU 27 OCTOBRE 2016**

#### DECISION

Numéro 16 - 09 - 072

# Décision 2 : L'avenant n°2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président); Claude Liogier (membre du bureau); Bernard Philibert (Président).

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant n° 2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye a pour objet les prestations de mise en œuvre, le paramétrage, l'assistance ainsi que la formation du module de paiement des vacations des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce module était inclus dans l'offre de base de la société BERGER LEVRAULT, à l'exception des prestations précitées objet du présent avenant. Le démarrage de ce module est prévu au 1er janvier 2017.

L'incidence financière de cet avenant sur le marché est de 15 481, 39 € HT (soit une augmentation de 8.93 % du montant minimum du marché qui était de 173 335, 00 € HT).

Cet avenant a été examiné en réunion de Commission d'appel d'offres le 27 octobre 2016.

# Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

## Article unique:

Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye attribué à la Société **BERGER-LEVRAULT** sise 892 rue Yves Kermen – 92 100 Boulogne-Billancourt et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

Publication: 04/11/2016